

COLLECTIVITÉ
COURCELLES-SAPICOURTArrondissement de Reims
Canton de Fismes-Montagne de
ReimsExtrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du jeudi 2 mars 2017

Par suite d'une convocation en date du 23 février 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice	11	Présents : Jean MICHEL, Jacky LESUEUR, Michel BACARISSE, Gérald MABILE, Grégoire MAZZINI, Xavier CULEUX, Maurice ENGELMANN, Thierry PROLA, Pierre CARRE.
présents	10	Absent excusé : Philippe LEVEAUX qui donne pouvoir à Patrick DAHLEM.
votants	11	Secrétaire de séance : Michel BACARISSE.
Délibération n°	2/2017	

Objet : Convention de dette récupérable - transfert de dette théorique à la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-5 CGCT,
Vu la délibération de la Communauté Urbaine du Grand Reims autorisant Madame Catherine VAUTRIN, à signer la convention de dette récupérable - transfert de dette théorique,
Vu la convention de dette récupérable - transfert de dette théorique à la Communauté urbaine du Grand Reims.

Après avoir pris connaissance du projet de convention joint à la présente délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE

D'autoriser le maire à signer la convention de dette récupérable - transfert de dette théorique à la communauté Urbaine du Grand Reims, avec cette dernière.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 2 mars 2017



Le Maire, Patrick DAHLEM